



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 1er juin 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Attribution du marché N°2021-004DDET – Marché de fourniture de matériel de promotion du lieu dédié à l'entrepreneuriat Cours Favale de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de fournitures et services :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Vu la consultation lancée le 28/04/2021 ;

Vu le rapport d'analyse ;

Vu les devis présentés ;

Décision du 1er juin 2021

OBJET : Attribution du marché N°2021-004DDET – Marché de fourniture de matériel de promotion du lieu dédié à l'entrepreneuriat Cours Favale de la Communauté d'Agglomération de Bastia

APPROUVE

La proposition commerciale de la société « Omblin », devis n°210442, ci-annexé, en date du 20/05/2021 correspondant à l'acquisition de fourniture de promotion, pour un montant de 3 999,70 € HT ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget 6064 - Chapitre 011 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Lois Pozzo Di Borgo
Lois POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **15 JUIN 2021**
et publication ou notification
du **15 JUIN 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification